

ASSURANCE GRÊLE VIGNE

MILLESIME 2024

Objet de la garantie

Garantir les pertes de rendement suite à une grêle

Une assurance efficace contre les dégâts causés par la grêle

- ✓ Déclaration d'assolement à la parcelle
- ✓ Libre choix du rendement assuré dans la limite du rendement potentiel réel de chaque parcelle
- ✓ Franchise modulable à la parcelle (10% / 15% / 20%)
- ✓ Surface assurée mini : 100% de la surface du cépage assuré
- ✓ Frais supplémentaires de récoltes sans franchise (suite à grêle)



Adhérez en cliquant sur le lien [Assurances Agro Solutions](#)

avant le 30 avril 2024